








FEUILLE DE ROUTE : PARENTS : Mon enfant est harcelé à l'école : que faire ?

AU NIVEAU DE L'ECOLE : nous suggérons de suivre les étapes suivantes	EN DEHORS DE L'ECOLE : PISTES ET CONSEILS
<p>1. Informez le plus vite possible la direction de l'école par téléphone ou par mail et fixez un rendez-vous</p> <p>2. Demandez le document de références (si vous ne l'avez pas reçu au début de l'année scolaire) indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la procédure prévue en cas de harcèlement • l'adresse mail et le numéro de téléphone de la direction • l'adresse mail et le numéro de téléphone de la médiation et/ou de la cellule bien-être • l'adresse mail et le numéro de téléphone du Centre PMS • l'adresse mail et le numéro de téléphone des représentants de l'association des parents • l'adresse mail et le numéro de téléphone du Pouvoir Organisateur <p>3. Contactez le Centre PMS</p> <p>4. Informez l'association des parents</p> <p>5. Contactez le Pouvoir Organisateur</p> <p>6. Faites appel au service externe de Médiation scolaire de la FWB via le formulaire de demande ➤ https://dgeoassistance.hipporello.net/desk/form/6ae4b06466b34ef19452ccf13e8c660e</p> <p>7. Déposez plainte à la police : le citoyen a le choix : soit via Police On Web, soit il va directement au commissariat pour déposer sa plainte. C'est à la zone de police locale qui reçoit la plainte de la traiter en urgence ou pas. Il est conseillé de déposer la plainte auprès d'un agent de la section des mœurs mais toutes les zones n'en disposent malheureusement pas.</p> <p>8. Transférez le dossier éventuellement :</p> <ul style="list-style-type: none">  A la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) : www.enseignement.be/index.php?page=27715&navi=4903&rank_page=27715#plainte  Au Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) : www.dgde.cfwb.be/index.php?id=pour_nous_contacter  Au Service droits des jeunes (SDJ) : www.sdj.be/  A Infor Jeunes : inforjeunes.be/centre/ijbxl.be/service-de-lutte-contre-le-harcelement-scolaire/  Au Réseau Prévention Harcèlement : www.lerph.be/rph.php 	<p>O Votre enfant vous fait confiance, il est nécessaire de l'écouter sans juger, de communiquer avec lui, d'obtenir son aval pour toute action que vous entreprenez</p> <p>O Notez les faits, si possible dans l'ordre chronologique</p> <p>O Evitez que vos émotions prennent le dessus, il faut agir pour que le harcèlement s'arrête</p> <p>O Contactez, si besoin, le médecin de famille, pédiatre, maison médicale : → faites établir un constat médical → assurez-vous d'organiser un suivi psychologique</p> <p>O Emmenez vos notes et le constat médical lors du rendez-vous avec la direction, prévoyez une copie à remettre à la direction</p> <p>O Faites-vous accompagner lors de l'entretien par une personne de confiance</p> <p>O Demandez toujours les coordonnées des personnes avec lesquelles vous vous entretenez : nom, adresse mail, numéro de téléphone</p> <p>O Confirmez l'entretien que vous avez eu en résumé par mail en mentionnant les noms des personnes présentes, ce qui a été dit, ce qui a été proposé comme pistes d'action et comme suivi</p> <p>O Restez en contact avec l'école</p> <p>Pour mieux comprendre l'organisation institutionnelle : schéma de structure de l'organisation de l'enseignement : www.enseignement.be/index.php?page=25568&navi=2667</p>

FEUILLE DE ROUTE : DIRECTION : Un élève est harcelé... que faire ?

'Il est nécessaire que la direction assume son rôle de capitaine du navire !'

Une personne harcelée ne veut qu'une seule chose : que cela s'arrête !!

ACTIONS	PISTES ET CONSEILS
<p>O Communiquez au début de l'année à tous les personnels de l'éducation, aux élèves et à leurs familles la procédure appliquée en cas de harcèlement dans l'école et les coordonnées d'une personne référente qui gère les situations de harcèlement au sein de l'école, ainsi que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'adresse mail et le numéro de téléphone de la direction • l'adresse mail et le numéro de téléphone de la personne de contact → médiation à l'école et/ou de la cellule bien-être, si existantes • l'adresse mail et le numéro de téléphone du Centre PMS • l'adresse mail et le numéro de téléphone des représentants de l'association des parents • l'adresse mail et le numéro de téléphone du Pouvoir Organisateur <p>O Accueillez l'information le plus rapidement possible avec une approche d'écoute non-jugeante</p> <p>O Traitez la situation sans tarder :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ constituez un dossier basé sur des faits, si possible d'une façon chronologique ▪ informez le ou la titulaire de classe, les autres professeurs et les autres adultes en contact avec l'élève ▪ contactez le Centre PMS <p>O Déléguez :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au sein de l'école aux personnes formées à la prise en charge des situations de harcèlement ▪ au Centre PMS ▪ faites appel à la médiation scolaire/ équipes mobiles : pour cela, utilisez le formulaire de demande d'intervention d'un service spécialisé <p>➤ https://dgeoassistance.hipporello.net/desk/form/6ae4b06466b34ef19452ccf13e8c660e</p> <p>O Assurez le suivi : notez les démarches entreprises</p> <p>O Informez régulièrement les parents du suivi</p>	<p>O Une vision claire anticipera une situation problématique</p> <p>O Une communication transparente rassure et crée de la crédibilité</p> <p>O Prévenez en installant un climat d'école et en favorisant un climat de classe dans le respect et la tolérance, une ouverture au dialogue, des tours de paroles réguliers en communication positive et non-violente</p> <p>O Enoncez clairement dans l'école les valeurs et les principes défendus dans le projet d'école et sanctionnés par le Règlement d'ordre intérieur</p> <p>O Privilégiez un entretien à 2 avec une personne qui écoute et une personne qui prend note</p> <p>O Evitez de vous laisser guider par vos émotions</p> <p>O Recevez séparément les protagonistes</p> <p>O Agissez en connaissance de la problématique</p> <p> WEBINAIRE « LE HARCÈLEMENT ENTRE JEUNES, LES CLÉS POUR COMPRENDRE ET AGIR » http://enseignement.be/.../FWB%20-%20Circulaire%208586%20...</p> <p> Réseau Prévention Harcèlement : www.lerph.be/rph.php</p> <p>O Médiation scolaire et équipes mobiles : info www.enseignement.be/index.php?page=4264&navi=2452 www.enseignement.be/index.php?page=23747&navi=2453&rank_page=23747</p>